

Assemblée communale ordinaire du 5 mai 2014 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 20 citoyens actifs

Excusés : Mmes Gabrielle Bourguet, Hannelore Aeschlimann, Monique Gabriel
MM. Pierre Gabriel, Vincent Michellod, Patrice Demierre

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 25 avril 2014, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. Les documents étaient également consultables sur le site Internet de la commune.

En outre, conformément à la demande de M. Roberto Caamaño lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2013, la date de l'assemblée a été publiée sur le site Internet de la commune et affichée au pilier public ainsi qu'au bureau communal en date du 8 avril 2014.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Myriam Rossier et M. Rodolphe Aeschlimann sont nommés scrutateurs.

M. le Président explique que lors de l'assemblée constitutive du 16 mai 2011, l'assemblée communale a déjà octroyé une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de terrain en zone industrielle, pour la période 2011-2016. Par conséquent, le Conseil communal demande une modification du tractanda et propose de supprimer le point 3 relatif à la demande de délégation de compétence pour la vente de terrain à bâtir en zone industrielle.

M. Steeve Gabriel intervient en indiquant que pour le point 4, «demande de délégation de compétence pour la vente de terrain à bâtir en zone résidentielle faible densité», une décision a déjà été prise lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2013. M. le Président le remercie pour son intervention. Les points 3 et 4 sont donc supprimés.

Le tractanda tel que modifié ne suscite aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité. L'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013**
- 2. Comptes 2013**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de la fiduciaire
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbation

3. **Présentation et approbation des modifications des articles 34 (limite d'endettement) et 21 (Initiative et référendum) des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG)**
4. **Présentation et approbation des modifications des articles 15a (limite d'endettement) et 15b (droit de référendum) des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation (CO)**
5. **Suivi des objectifs de la législature 2011-2016**
6. **Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013

M. le Président explique à M. Steeve Gabriel que l'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal. Si une omission importante est constatée, il faut la signaler et le procès-verbal sera modifié.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013 est approuvé par 17 oui et 3 abstentions.

2. Comptes 2013

2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes 2013 se bouclent avec Fr. 3'572'928.10 de charges et Fr. 3'572'960.99 de produits. L'exercice 2013 fait donc apparaître un bénéfice de Fr. 32.89 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 115'250.06. Ce résultat est dû pour l'essentiel aux impôts sur les gains immobiliers et mutations plus importants que budgétisés. A noter que le cercle scolaire primaire a également nécessité moins de frais d'exploitation que prévu au budget. L'amortissement extraordinaire de Fr. 12'540.40 (participation à l'achat de matériel didactique pour le cercle scolaire) a été intégré aux comptes 2013.

La dette nette par habitant passe de Fr. 4'551.00 en 2012 à Fr. 4'347.00 en 2013. Pour le district, celle-ci s'élève Fr. 4'800.00 par habitant.

Le poste de la gestion des déchets s'autofinance à 102%. La fusion des 10 communes vaudoises a permis une diminution du prix par habitant. La collaboration avec la commune d'Oron donne pleine et entière satisfaction.

Les amortissements obligatoires se chiffrent à Fr. 172'887.00 et les supplémentaires à Fr. 12'540.40.

La participation aux collectivités publiques (cantonales, associations de communes, aides individuelles et subventions) représente plus de 52% du budget.

M. Serge Praz commente les postes qui ont subi une variation significative par rapport au budget.

Le poste 219.352.00 «participation à l'accueil extrascolaire» se boucle avec Fr. 42'656.35 de charges alors que le budget prévoyait Fr. 8'000.00. La subvention aux crèches et garderies, poste 540.365.00, est également supérieure de Fr. 6'700.00 par rapport au montant budgétisé. M. Serge Praz explique qu'il est difficile d'estimer ces postes et qu'ils sont directement liés au recours à ces prestations.

Les frais liés au déblaiement, salage et protection hivernale, poste 620.314.01, s'élèvent à Fr. 38'258.60 contre Fr. 15'000.00 budgétisés ; écart en lien avec la rudesse et longueur de l'hiver 2012-2013.

Le poste 900.400.00 «impôt sur le revenu» comptabilise des produits pour Fr. 1'420'064.15 alors que le budget prévoyait Fr. 1'559'962.40. Par contre, les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières ont été nettement supérieurs à ce qui était budgétisé. Les recettes se montent à Fr. 361'699.70 au lieu de Fr. 100'000.00 prévus au budget.

M. Serge Praz précise le contenu du poste 44 «soins ambulatoires» à Mme Valérie Cottet. Les frais de la commission de district, l'aide et les soins à domicile, les indemnités forfaitaires et la participation aux transports des repas à domicile sont comptabilisés dans ce compte.

2.2 Comptes d'investissement

Les investissements nets se montent à Fr. 120'039.50 alors que le budget prévoyait Fr. 282'734.70. Le résultat est inférieur au budget car caractérisé par différents reports des années précédentes et décalages d'autres investissements sur 2014. A noter que nous sommes toujours en attente d'une décision du Canton par rapport au tracé de la Biorde.

Mme Cristina Beaud explique à M. Pierre-Philippe Durussel que la subvention de l'ECAB pour le véhicule du feu, qui se monte à Fr. 160'314.00, a été versée en fin d'année. Le décompte final n'a donc pas pu être fait en 2013, raison pour laquelle aucun montant ne figure sous le poste 140.622.00 «participation des communes».

2.3 Présentation du bilan

M. Serge Praz commente le bilan au 31 décembre 2013 qui se présente comme suit :

	Actif	Passif
Patrimoine financier	2'246'619.48	3'945'709.75 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	3'688'231.25	1'177'789.78 Réserves obligatoires
		190'008.20 Réserves non-obligatoires
		621'310.14 Fonds propres
<u>Bénéfice</u>		<u>32.89</u>
	5'934'850.73	5'934'850.73

2.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

2.5 Rapport de la commission financière

Les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Gilbert Butty SA. En date du 9 avril 2014, ils ont été présentés à la commission financière accompagnée de deux membres du Conseil communal. Pour son premier mandat, le réviseur, M. Butty, a pu répondre à toutes les questions de la commission financière.

Les comptes de fonctionnement se bouclent avec un léger excédent de produits de Fr. 32.89 par rapport à un budget prévoyant un excédent de charges de Fr. 115'250.06. Ce bon résultat est dû aux impôts sur les gains immobiliers et plus-values, ainsi que sur les mutations immobilières. Que ce serait-il passé sans ces entrées fiscales ?

Nous relevons les points suivants :

0. Administration

Les frais de réception et de délégation sont plus élevés que budgétisés. L'organisation du 1^{er} août et la réception des nouveaux citoyens en sont les causes principales.

2. Enseignement et formation

La participation à l'accueil extrascolaire de l'Association des Petits Lions AES a explosé à Fr. 42'656.35 contre un budget de Fr. 8'000.00. Plus de familles ont sollicité ce service, subventionné selon leurs revenus imposables. Ce montant devrait être pris en compte pour l'établissement du futur budget.

4. Santé

Nous constatons que l'augmentation est plus faible que les années précédentes.

6. Transports et communications

Le budget a été respecté malgré les rigueurs de l'hiver car le déblaiement, salage et protection hivernale ont coûté Fr. 38'258.60 contre Fr. 15'000.00 budgétisés.

Nous relevons une baisse des charges liées concernant notre participation aux dépenses cantonales du trafic routier de Fr. 56'482.00 à Fr. 30'804.40.

7. Protection – Aménagement de l'environnement

Le compte entretien et rénovation des installations est plus élevé que prévu au budget, par le fait d'un bouclage du réseau d'eau aux Invuettes. Ces travaux ont été amortis directement.

Concernant le nouveau compte «710.319.00 TVA épuration» dû à l'AFC, les charges de Fr. 38'676.35 concernent un forfait pour les 5 dernières années.

Concernant la déchetterie, nous constatons une fois de plus que le rapprochement avec Palézieux est très bénéfique. La fusion des communes, dont cette dernière fait partie, a également favorisé cette situation car nous atteignons un taux d'autofinancement idéal de 102%.

9. Finances et impôts

L'augmentation des impôts sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que sur les mutations immobilières compense largement le manque d'impôts sur le revenu.

Nous maintenons notre recommandation de vigilance au sujet des débiteurs douteux.

Nous n'avons pas de remarques particulières concernant les comptes d'investissement, mis à part les travaux de réfection du pont de la Biorde-Prey qui sont en attente d'une décision cantonale.

Suite à ces différentes remarques, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2013.

La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour son dévouement, notre caissière Mme Beaud ainsi que M. Praz pour la bonne tenue des comptes.

Mme Valérie Cottet revient sur la participation de la commune à l'accueil extrascolaire de l'association des Petits Lions et demande des précisions sur le montant octroyé de plus de Fr. 42'000.00 alors que le budget prévoyait Fr. 8'000.00. M. Serge Praz explique que la commune subventionne cet accueil extrascolaire, selon le revenu imposable des parents. En 2012, les comptes affichaient un montant de Fr. 12'000.00.

2.6 Approbation

La parole n'étant plus demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2013 sont soumis à l'assemblée communale et sont acceptés à l'unanimité.

3. **Présentation et approbation des modifications des articles 34 (limite d'endettement) et 21 (Initiative et référendum) des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG)**

M. Richard Houriet explique le but de la modification des statuts.

L'étude relative aux travaux de transformation et d'agrandissement de la station d'épuration (Step) La Verna à Ecublens montre que les installations de traitement sont actuellement en limite de capacité, d'où la nécessité d'entreprendre rapidement des travaux en vue d'y remédier.

L'évolution démographique de ces dernières années, ainsi que les projets de développement communaux permettent d'estimer une population d'environ 37'000 habitants en 2035 dans les 15 communes concernées par le VOG. Les installations actuelles ne permettent pas d'absorber une telle augmentation. L'agrandissement de la station d'épuration La Verna est indispensable ; il permettra de respecter les normes fixées par le Service de l'Environnement (SEn).

Les délégués des communes concernées ont accepté, lors de l'assemblée ordinaire du 10 avril 2014, d'octroyer un crédit cadre de Fr. 25'000'000.00 pour la transformation et l'agrandissement de la station d'épuration.

La modification proposée à l'art. 34 concerne la limite d'endettement. La proposition consiste à porter le montant de la limite d'emprunt à Fr. 30'000'000.00. Avec cette limite, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne aurait à disposition un montant anticipant tout imprévu.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit : a) Fr. 20'000'000.00 au titre de crédit de construction b) Fr. 1'000'000.00 au titre de compte de trésorerie	Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit : a) Fr. 30'000'000.00 au titre de crédit de construction (Révisé le 10.04.2014) b) Fr. 1'000'000.00 au titre de compte de trésorerie

Les modifications proposées à l'art. 21 concernent l'alinéa 3 qui fait référence au droit de référendum obligatoire.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 4'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (révisé le 28.10.2010)	Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 30'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (Révisé le 10.04.2014)

M. Richard Houriet confirme à M. Bernard Vienne que les conduites de transport sont adaptées et assez grandes.

M. Pierre-Philippe Durussel est surpris par le montant du référendum qui passe de Fr. 4'000'000.00 à Fr. 30'000'000.00 en quatre ans. M. Richard Houriet précise que les travaux sont devisés à Fr. 25'000'000.00. En modifiant le montant de la dépense soumise au référendum, cela évitera un référendum obligatoire dans deux cantons et accélérera le processus de l'agrandissement de la STEP.

M. Richard Houriet indique à Mme Valérie Cottet et à M. Bernard Rüegg qu'aucun fonds n'a été créé pour cette dépense ; il n'existe donc pas de réserve.

M. Serge Praz précise à M. Steeve Gabriel que le montant à charge de notre commune est de l'ordre de Fr. 593'000.00. L'amortissement et les intérêts représenteront une charge annuelle de Fr. 41'520.00.

La parole n'étant plus demandée, les modifications des articles 34 (limite d'endettement) et 21, alinéa 3 (Initiative et référendum) des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne sont soumises au vote et sont acceptées par 12 oui, 4 non et 3 abstentions.

4. Présentation et approbation des modifications des articles 15a (limite d'endettement) et 15b (droit de référendum) des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation (CO)

M. Savio Michellod explique le but de la modification.

L'étude préalable relative aux travaux de transformation et d'agrandissement du CO estime que la dépense devrait s'élever à quelque Fr. 28'000'000.00. La limite d'endettement actuelle se situe à Fr. 20'000'000.00 en tenant compte des emprunts déjà contractés. En augmentant la limite de l'endettement à Fr. 50'000'000.00 cela permettra de prendre en compte les travaux de transformation et d'agrandissement, les imprévus ainsi que les travaux à réaliser dans le nouveau bâtiment. Ces travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais afin de pouvoir accueillir tous les élèves à la rentrée scolaire 2015-2016.

La modification proposée à l'art. 15a concerne la limite d'endettement pour les constructions.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15a La limite d'endettement est de CHF 20 millions (CHF 20'000'000.-) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000.- pour l'exploitation. (Révisé le 21.04.1998)	Art. 15a La limite d'endettement est de CHF 50 millions (CHF 50'000'000.-) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000.- pour l'exploitation. (Révisé le 12.03.2014)

Les modifications proposées à l'art. 15b concernent les alinéas 2 et 3 qui font référence au droit de référendum facultatif et au droit de référendum obligatoire.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15b, alinéa 2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 2'000'000.- sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.	Art. 15b, alinéa 2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 3 millions (CHF 3'000'000.-) sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo. (Révisé le 12.03.2014)

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15b, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 10'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.	Art. 15b, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30 millions (CHF 30'000'000.-) sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (Révisé le 12.03.2014)

La parole n'étant pas demandée, les modifications des articles 15a (limite d'endettement) et 15b (droit de référendum) des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation (CO) sont soumises au vote et sont acceptées par 14 oui, 1 non et 5 abstentions.

5. Suivi des objectifs pour la législature 2011-2016

Comme annoncé lors de la dernière assemblée des comptes, le Conseil communal présente, une fois par année, le suivi de ses objectifs.

M. le Président les commente par rapport à chaque dicastère.

- *Mme Pascale Zimmermann*

Soutenir et promouvoir les projets culturels dans notre commune

Les locaux de l'abri PC pourront être mis à disposition pour des projets culturels.

Entretien des routes

Un montant sera inscrit chaque année au budget pour l'entretien du réseau routier. Toutefois, Mme Pascale Zimmermann explique qu'il est difficile de prévoir des travaux. En effet, lors de l'élaboration des budgets, c'est le premier poste qui est concerné lorsque des économies doivent être réalisées.

Le Conseil communal est ouvert à la discussion quant à la reprise des routes privées. Toutefois, la demande doit venir des propriétaires.

M. Jean-Claude Maeder

Harmoniser les procédures touchant aux constructions

Le groupe de travail se rencontre une fois par mois. Cela permet de rationaliser certaines procédures et de bénéficier d'informations et d'expériences de chaque commune.

Mme Christiane Houriet

Organisation de la fête du 1^{er} août 2013

La manifestation organisée pour la première fois à l'alpage fut un véritable succès. Les personnes présentes furent enchantées tant par le cadre de l'alpage que par la parfaite organisation de la fête.

Disposer d'une salle polyvalente à Granges

Le Conseil communal a pris acte de la décision du législatif de ne pas réaliser de salle dans le bâtiment de l'édilité. En l'état, aucune discussion n'a eu lieu pour donner suite à ce projet.

- *M. Serge Praz*

Finance

Prise en compte de l'évolution des produits et surtout des charges liées aux différents projets concernant la commune.

Energie - Environnement

La consommation énergétique des bâtiments communaux fait l'objet d'un inventaire régulièrement contrôlé.

Un règlement communal des énergies a été établi dans le cadre de la révision générale du PAL.

En collaboration avec les communes d'Attalens et Bossonnens, la commission de l'énergie organise, le 14 juin prochain à la salle communale de Granges, une journée dédiée à l'énergie.

Transports publics

Une étude menée par le Canton va être réalisée, en collaboration avec la Région Glâne-Veveyse, afin d'améliorer la desserte dans le sud du Canton.

- *M. Richard Houriet*

- **Entretien des conduites d'eau**

- Dans la mesure du possible, les conduites d'eau sont entretenues en permanence.

- *M. Savio Michellod*

- **Améliorer la desserte des transports publics**

- M. Savio Michellod suit attentivement les événements en lien avec les transports publics.

- **Maintenir l'effectif du corps des sapeurs-pompiers à 60 membres**

- En 2013, l'effectif du corps des sapeurs-pompiers a été inférieur à 60 membres. Un recrutement a donc été effectué au printemps 2014. Des nouveaux pompiers ont été engagés ; l'effectif est par conséquent maintenu.

- **Réseau Santé et Social de la Veveyse**

- Le bâtiment de l'HFR (l'ancien hôpital de Châtel-St-Denis), a été repris par les communes de la Veveyse. La commune de Granges est représentée au comité directeur du RSSV ainsi qu'à la commission immeuble par M. Savio Michellod. Des réflexions vont être menées pour la mise en place du centre médical de la Veveyse.

- *M. François Genoud*

- **Mettre en place des projets pour l'ensemble du district**

- Les transformations et les rénovations des EMS ont pris du retard. Les conventions liant les EMS et les communes sont en cours de finalisation.

- Le projet de fusion des services sociaux n'a pas abouti ; la commune de Châtel-St-Denis n'y était pas favorable.

- **Garantir un fonctionnement optimal de l'administration**

- Le Conseil communal encourage et soutient la formation continue du personnel. Mme Cristina Beaud va passer son dernier examen de cadre en administration communale. Nous lui souhaitons plein succès pour cette échéance.

- Mlle Cindy Tâche va terminer sa première année d'apprentissage. La collaboration avec Mmes Cristina Beaud et Patricia Gabriel se passe très bien.

- **Révision générale du plan d'aménagement local**

- Les pactes d'emption avec les propriétaires concernés par un changement de zone ont été signés et le dossier mis à l'enquête publique. Les oppositions déposées ont été traitées ; le dossier final du PAL est au Canton pour approbation.

M. Benoît Jordil demande si le PAL a des chances d'aboutir suite à la mise en vigueur au 1^{er} mai 2014 de la LAT. M. le Président répond qu'il y a peu de chance pour que les choses bougent avant 5 ans, soit la durée du moratoire sur les zones à bâtir.

M. le Président tient à préciser certaines démarches effectuées dans le cadre de la révision générale du PAL.

- Les travaux de la révision du PAL ont débuté en 2008. Le dossier pour l'examen préalable a été envoyé au Seca en date du 16 février 2010.
- Le préavis de synthèse de l'examen préalable nous a été adressé en date du 23 janvier 2012, soit 23 mois après son dépôt. Toutes les remarques formulées par les services cantonaux ont été prises en compte par la commission d'aménagement et par le Conseil communal. La commission d'aménagement a demandé au Seca de venir sur place pour effectuer une vision locale. Il a fallu attendre 6 mois pour que des représentants du Canton se déplacent.
- Suite à l'entrée en vigueur de la LATEC au 1^{er} janvier 2010, les communes disposaient d'un délai de cinq ans pour adapter leur plan d'aménagement local à celle-ci ; ce délai a été respecté.
- Le dossier final a été envoyé au Seca, pour approbation, en date du 14 mars 2014, soit avant l'entrée en vigueur de la LAT. Il est donc conforme à toutes les dispositions légales.
- Les coûts engendrés par la révision générale du PAL s'élèvent à plus de Fr. 90'000.00.

Il n'est pas admissible que les communes qui ont œuvré depuis tant d'années à l'élaboration de leur PAL et qui l'ont déposé avant la mise en vigueur de la LAT soient pénalisées. Le Conseil communal va se battre contre cet état de fait.

6. Divers

M. Claude Guex apporte quelques précisions sur le déroulement de la manifestation Energirama organisée le 14 juin prochain à Granges. Des expositions extérieures sont prévues avec un four solaire et une éolienne. Le GroupeE proposera des valises d'expérimentation sur les différents types d'énergies. Une conférence sera également donnée par le Directeur adjoint du centre de l'énergie de l'EPFL.

Mme Myriam Rossier demande si une réfection de la route, vers le chemin des Verchières, est envisagée. Mme Pascale Zimmermann explique qu'une vision locale a eu lieu avec le Service des ponts et chaussées concernant la dangerosité de la sortie du chemin des Verchières sur la route cantonale. Le contrôleur des routes cantonales a indiqué qu'une réfection du tronçon depuis le chemin des Verchières en direction de Granges est prévue en 2015.

M. Jérôme Lambert a remarqué que beaucoup d'automobilistes ont pris l'habitude de rouler sur le trottoir de la route de la Léchère, même si personne n'arrive en face. Les gens roulent plus vite qu'avant ; la situation s'est aggravée. Il pense qu'un dispositif, comme celui mis en place à Palézieux, remédierait à cette situation. Pour le bien de tout le monde, l'installation de 5 à 6 bornes lui paraît nécessaire. Mme Pascale Zimmermann précise que cette route mène à une impasse et que ce sont essentiellement les gens du quartier qui l'utilisent. Le bon sens voudrait

que chacun fasse attention et ne roule pas systématiquement sur le trottoir. Toutefois, le Conseil communal prend note de la remarque de M. Jérôme Lambert.

M. Bernard Vienne rend attentif l'assemblée au fait qu'il devient de plus en plus difficile pour les véhicules agricoles de circuler sur les routes où sont installés des obstacles sur la chaussée.

M. Rodolphe Aeschlimann s'oppose à la solution proposée par M. Jérôme Lambert ; il s'était déjà opposé à la réalisation du trottoir. Il fait remarquer que bien souvent ce sont des femmes, avec des enfants, qui roulent à une vitesse non-adaptée.

M. Rodolphe Aeschlimann tient à remercier le Conseil communal pour sa participation à l'assemblée générale de la banque Raiffeisen. Le Conseil communal, in corpore, a représenté la commune de Granges et cela a donné une bonne image de notre village.

M. Bernard Vienne a constaté que des personnes se sont amusées à faire du rodéo sur la route de Granges (direction Bossonnens-Granges) ainsi qu'au chemin du Saugy. Si des personnes ont des renseignements à ce sujet, il serait bien que la police en soit informée. M. le Président s'associe à la demande de M. Bernard Vienne et explique que si des personnes constatent des faits graves, il faut prendre le numéro de d'immatriculation et le signaler à la police ou au bureau communal.

Mme Myriam Rossier a constaté, vers la route du Bois-de-Ban, que des échelles en bois permettant de franchir les clôtures étaient cassées. Mme Pascale Zimmermann explique qu'un tour du pâturage a été effectué avec M. Richard Houriet et qu'il est prévu de refaire tous les passages.

M. Serge Praz explique à Mme Myriam Rossier qu'après trois années de suite et vu le peu de participation aux journées «coup de balai», les éditions 2013 et 2014 n'ont pas été renouvelées. La commission de l'énergie a privilégié d'autres aspects, en collaboration avec les communes d'Attalens et Bossonnens (les jardins en fête en 2013 et Energirama le 14 juin prochain à Granges). La journée «coup de balai» n'est pas abandonnée, mais elle n'a pas été une priorité pour 2014.

M. Steeve Gabriel fait remarquer que la lumière extérieure reste souvent allumée à la caserne. M. Savio Michellod explique que le problème va être résolu; les détecteurs seront supprimés.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal pour sa préparation, et en particulier M. Serge Praz pour la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la fiduciaire, à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud et Patricia Gabriel, ainsi qu'à notre apprentie Mlle Cindy Tâche pour la réalisation du Powerpoint et à M. Roland Girard pour la préparation de la salle.

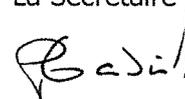
L'assemblée est levée à 21h45.

Le Président



François Genoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel